

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION ORDINAIRE DE  
LA COMMISSION SCOLAIRE ENGLISH-MONTRÉAL

La Commission scolaire English-Montréal a tenu une réunion ordinaire le mardi 23 mai 2023, à 19 h 00, dans la salle de conférence Laurence Patterson sise au 6000, av. Fielding.

Commissaires présents :

M<sup>e</sup> Joe Ortona, président  
M. Agostino Cannavino, vice-président  
M. Mario Benvolante, commissaire  
M<sup>me</sup> Maria Corsi, commissaire parent  
M<sup>me</sup> Sophie De Vito, commissaire  
M. Jamie Fabian, commissaire  
M<sup>me</sup> Rosemarie Federico, commissaire parent  
M. Julien Feldman, commissaire – via TEAMS  
M<sup>me</sup> Ellie Israel, commissaire  
M. James Kromida, commissaire – via TEAMS  
M. Joseph Lalla, commissaire  
M. Pietro Mercuri, commissaire  
M. Mario Pietrangelo, commissaire  
M. Tony Speranza, commissaire parent  
M. Daniel Tatone, commissaire parent

Commissaires non présents :

Administrateurs présents :

M. Nicholas Katalifos, directeur général  
M<sup>me</sup> Pelagia Nickoletopoulos, directrice générale adjointe – Éducation  
M<sup>e</sup> Jack Chadirdjian, directeur général adjoint – Administration  
M<sup>e</sup> Nathalie Lauzière, secrétaire générale

M. Jimmy Giannacopoulos, directeur de secteur – Ouest  
M<sup>me</sup> Nathalie Lacroix-Maillette, directrice de secteur – Est  
M<sup>me</sup> Angela Spagnolo, directrice de secteur – SEAFP  
M<sup>me</sup> Livia Nassivera, directrice, Services financiers  
M<sup>me</sup> Julie René de Cotret, directrice, Services aux élèves  
M<sup>me</sup> Anna Sanalidro, directrice, Services éducatifs  
M<sup>e</sup> Magdalena Sokol, directrice, Services juridiques  
M. Bob Thomas, directeur, Services des technologies de l'information  
M<sup>me</sup> Ann Watson, directrice, Ressources humaines  
M<sup>me</sup> Marilyn Ramlakhan, directrice adjointe, Ressources humaines  
M. Mike Cohen, gestionnaire, Marketing et communications  
M<sup>me</sup> Brigida Sellato, conseillère, Secrétariat général  
M<sup>me</sup> Tracy Mangal, conseillère, Services éducatifs

1.	<p><u>Reconnaissance du territoire</u></p> <p>Le président souligne que la Commission scolaire English-Montréal est située sur le territoire traditionnel, ancestral et non cédé des Kanien'kehá:ka. Nous sommes reconnaissants de vivre, d'apprendre et de travailler à Tiohtià:ke, qui fut longtemps un lieu de rassemblement et d'échange pour de nombreuses Premières Nations et qui abrite aujourd'hui divers groupes autochtones et autres. En tant que commission scolaire, il importe de reconnaître le rôle historique et continu des institutions scolaires dans la perpétuation des injustices envers les communautés autochtones. Nous nous engageons à sensibiliser le personnel et les élèves à la véritable histoire et aux réalités actuelles des peuples autochtones sur ce territoire que nous appelons aujourd'hui le Canada. Célébrons les contributions culturelles et les connaissances des nombreuses communautés inuites, métisses et des Premières Nations, écoutons et amplifions la voix des peuples autochtones et nouons des partenariats avec les membres des communautés autochtones locales. Nous offrons cette reconnaissance en guise de premier pas et d'engagement public dans notre processus continu vers la réconciliation et la justice pour les peuples et les communautés autochtones.</p>
2.	<p><u>Nomination de Gianna Simancas Loffreda à titre d'Élève du mois</u></p> <p>Gianna Simancas Loffreda est une élève aux multiples talents en 5<sup>e</sup> secondaire au Baccalauréat international. Polyvalente et équilibrée, elle excelle dans ses études et participe à une foule d'activités à l'école et dans sa communauté. Dans le cadre de son projet personnel de Baccalauréat international en 5<sup>e</sup> secondaire, Gianna a composé et enregistré sa propre chanson, qu'elle a interprétée en direct. À l'école, elle fait partie d'Olympes de la Parole Canada. Ce concours permet aux jeunes femmes d'élargir leurs connaissances sur les droits de la personne et de réfléchir à la question des inégalités entre les sexes et de leur impact sur l'autonomisation des jeunes filles et des femmes. Tout en parvenant à maintenir une excellente moyenne, Gianna trouve le temps d'être une leader à Laurier Macdonald, de jouer au soccer intérieur et extérieur, au volleyball, au flag football (football drapeau) et de pratiquer l'athlétisme. Gianna fait preuve d'humilité, de maturité et de bonté, ce qui lui a valu le respect et l'admiration de ses pairs et de ses enseignants. Félicitations à Gianna!</p>
3.	<p><u>Plan d'engagement vers la réussite 2023-2027</u></p> <p>Ce point est présenté par Tracy Mangal, conseillère au sein des Services éducatifs.</p>
4.	<p><u>Adoption de l'ordre du jour</u></p> <p>IL EST PROPOSÉ PAR MADAME ROSEMARIE FEDERICO ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE l'ordre du jour soit adopté, avec l'ajout du point 5.2 intitulé Rapport préliminaire de la protectrice de l'élève, à huis clos.</p> <p>Vote : 15-0-0. Motion adoptée.</p> <p style="text-align: right;"><u>Résolution n° 23-05-23-4</u></p>
	<p>M. Julien Feldman se joint à la réunion à 19 h 24.</p>
5.	<p><u>Réunion à huis clos</u></p> <p><u>5.1 Motion de suspension et de réunion à huis clos</u></p> <p>Sur une motion de M. Pietro Mercuri, la réunion est tenue à huis clos à partir de 19 h 26.</p> <p>Fin de la réunion à huis clos à 20 h 14.</p> <p><u>5.2 Rapport préliminaire de la protectrice de l'élève</u></p> <p>Ce point est présenté à titre d'information.</p>

6.	<p><u>Période de questions</u></p> <p>Le président, M. Joe Ortona, lit et répond aux questions de M. Chris Eustace concernant les points suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Frais juridiques concernant les projets de loi 21, 40 et 96</li> <li>• Conférence du printemps de l'ACSAQ</li> </ul>
7.	<p><u>Adoption des procès-verbaux</u></p> <p><u>7.1 Réunion ordinaire du conseil du 25 avril 2023</u></p> <p>IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR PIETRO MERCURI ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE le procès-verbal de la réunion ordinaire du conseil tenue le 25 avril 2023 soit adopté sans modification.</p> <p>Vote : 13-0-2. Motion adoptée. (M<sup>me</sup> S. De Vito et M. James Kromida se sont abstenus)</p> <p style="text-align: right;"><u>Résolution n° 23-05-23-7.1</u></p> <p><u>7.2 Réunion extraordinaire du conseil du 8 mai 2023</u></p> <p>IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JOSEPH LALLA ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE le procès-verbal de la réunion extraordinaire du conseil tenue le 8 mai 2023 soit adopté sans modification.</p> <p>Vote : 15-0-0. Motion adoptée.</p> <p style="text-align: right;"><u>Résolution n° 23-05-23-7.2</u></p>
8.	<p><u>Affaires relevant des procès-verbaux</u></p> <p>Aucune affaire découlant des procès-verbaux.</p>
9.	<p><u>In Memoriam</u></p> <p><u>9.1 Hommage en mai 2023</u></p> <p><b>ATTENDU QUE</b> la commission scolaire valorise l'apport des membres de son personnel;</p> <p><b>ATTENDU QUE</b> la commission scolaire souhaite prendre officiellement acte du décès de membres de sa grande famille d'employés;</p> <p>IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JOE ORTONA ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE la commission scolaire souligne avec regret le décès de :</p> <p>Howard Soulis, enseignant retraité de la CSEM</p> <p>et qu'un message de condoléances soit adressé à la famille endeuillée.</p> <p>Vote : 15-0-0. Motion adoptée.</p> <p style="text-align: right;"><u>Résolution n° 23-05-23-9.1</u></p>
10.	<p><u>Rapport du président</u></p> <p>Présentation du président, M. Joe Ortona :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le 27 avril, une audience publique sur la loi 96 a eu lieu au centre administratif de la CSEM, où des explications ont été fournies quant au contenu de la loi et aux trois aspects qui y sont contestés. Des personnes issues de divers milieux, de l'enseignement postsecondaire, du milieu des affaires et des membres de la communauté ont parlé de l'impact de la loi 96 sur la communauté. Cet événement fort réussi a plu à plusieurs. Ce fut fort instructif aux dires des personnes du réseau de</li> </ul>

	<p>l'éducation et des commissaires qui ignoraient les répercussions de cette loi dans d'autres domaines qui nous concernent. Le président a remercié tous ceux et celles ayant contribué à l'organisation de cet événement ainsi que tous les participants qui se sont déplacés pour l'occasion, y compris les commissaires de la CSEM et plusieurs présidents et commissaires d'autres commissions scolaires.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La conférence du printemps de l'ACSAQ/AAEAQ a eu lieu les 17 et 18 mai au terme de quatre années de pandémie. Cet événement fut lui aussi très agréable et ponctué de plusieurs séances d'information fort intéressantes sur la gouvernance, en plus d'une foule d'échanges et de questions. La firme Power Law y est allée d'une présentation détaillée sur l'article 23 et a exposé en quoi les lois 40, 21 et 96 enfreignent l'article 23. Ses explications visaient à permettre à toutes les personnes présentes de bien comprendre la situation. Les représentants de la firme ont également abordé le projet de loi 23 et décrit en quoi il contrevient lui aussi à l'article 23. Ils ont souligné l'importance de l'article 23 pour la gestion et le contrôle de la minorité linguistique et des avantages qui en découlent.</li> <li>• L'ACSAQ suit de très près l'évolution du projet de loi 23. Elle a formulé une déclaration d'opposition au projet de loi et entend également s'adresser aux députés pour les informer et s'assurer qu'ils sont conscients de ce qui pose problème dans ce projet de loi et des modifications qui s'imposent selon l'ACSAQ.</li> <li>• La décision entourant la loi 40 n'a toujours pas été rendue.</li> </ul>
	<p>M. James Kromida quitte la réunion à 20 h 27.</p>
<p>11.</p>	<p><u>Rapport du directeur général</u></p> <p>Présentation du directeur général, M. Nicholas Katalifos :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• M. Katalifos a remercié et félicité M<sup>me</sup> Tracy Mangal, M<sup>me</sup> Anna Sanalidro ainsi que toute l'équipe des Services éducatifs pour l'élaboration de notre Plan d'engagement vers la réussite.</li> <li>• Le programme d'éducation sur l'Holocauste de la CSEM, rendu possible grâce aux subventions NOVA de la Fondation communautaire juive de Montréal, prendra fin en juin. Ce projet a remporté un franc succès et la CSEM souhaite le maintenir en place au cours de l'année scolaire 2023-2024. Tout récemment, des élèves de l'école primaire Gardenvue ont visité le Musée de l'Holocauste de Montréal. Félicitations à tous ceux qui ont participé à ce programme.</li> <li>• L'Académie Quebec Virtual sera de retour pour l'année scolaire 2023-2024. Les élèves des quatre coins de la province admissibles à l'enseignement en anglais et qui répondent aux critères définis par le ministère de l'Éducation peuvent dès maintenant faire une demande d'admission pour septembre, et ce, de la maternelle à la 5<sup>e</sup> secondaire. Il est à noter, toutefois, que l'ajout d'un niveau scolaire sera conditionnel à un nombre suffisant d'inscriptions. À sa première année d'existence, l'Académie Quebec Virtual a été en mesure de répondre aux besoins spécifiques de sa clientèle grâce à des horaires flexibles, à de fréquentes séances de tutorat par les enseignants, à l'offre d'activités parascolaires ainsi qu'au suivi régulier de la part de l'école et de l'équipe d'encadrement. Les élèves-athlètes ont pu ainsi poursuivre leur entraînement sportif de haut niveau dans leur discipline et participer à des compétitions et événements organisés en Ontario, en Colombie-Britannique, en Californie ainsi qu'en Europe. Les élèves souffrant d'une affection de longue durée ont pu, quant à eux, se concentrer sur leur traitement médical tout en bénéficiant d'un soutien scolaire et social. Enfin, les élèves vivant en zone rurale ont pu accéder à des cours tels que chimie et physique, qui leur permettront de poursuivre leurs études dans un domaine qui les passionne. Dans l'ensemble, l'Académie Quebec Virtual a connu une année très fructueuse et nous sommes heureux de pouvoir continuer à offrir cette formule pour une autre année.</li> <li>• La CSEM a organisé une exposition et une cérémonie le 26 avril à son centre administratif, où des élèves de trois programmes d'enseignement des langues d'origine (PELO) ont été récompensés pour leur participation à l'activité COLORS FOR PEACE (couleurs pour la paix). Lors de cette activité, 30 élèves des écoles primaires Dante, East Hill et Pierre de Coubertin ont présenté les meilleurs dessins en présence de la consule générale d'Italie à Montréal.</li> <li>• Dans la foulée du couronnement du roi Charles III, le 6 mai, un certain nombre d'écoles ont organisé des activités. C'est le cas de l'école primaire Coronation, où les enseignantes de maternelle Soumiya Thiyagarajah et Rhealyne-Marie Estero ont voulu que leurs élèves</li> </ul>

comprennent pourquoi le nom de leur école allait faire la une de tous les journaux. Comme il s'agissait du premier couronnement d'un monarque britannique depuis 1953, les enseignants de la maternelle ont transformé l'événement en une leçon d'histoire interactive pour leurs élèves, avec l'aide d'une classe de 5<sup>e</sup> année. Par ailleurs, à l'école Roslyn, les élèves de la maternelle et de la 4<sup>e</sup> année ont célébré le couronnement en prenant le thé en après-midi, une fête digne d'un roi. Ce ne sont là que quelques-uns des nombreuses activités qui ont eu lieu dans bon nombre de nos écoles.

- À l'occasion de la Journée de reconnaissance du personnel enseignant de la CSEM, quatre enseignants se sont vu remettre des prix spéciaux du groupe de restaurants Petros Taverna, ainsi que des certificats, le 1<sup>er</sup> mai à l'école secondaire James Lyng. Les lauréats ont également fait l'objet d'un segment télévisé sur les ondes de la chaîne City News Montréal. Cet événement a vu le jour à la CSEM il y a maintenant une dizaine d'années pour coïncider avec la Journée nationale des enseignantes et des enseignants et reconnaître cette profession vers la fin de l'année scolaire. Nous avons reçu une foule de mises en candidature au sein de la commission scolaire et c'est avec grand plaisir que nous avons remis des cartes-cadeaux d'une valeur de 100 \$, gracieuseté de Petros Taverna, à Klara Bourne, enseignante d'*English Language Arts* à l'école secondaire James Lyng; Holly Commeford, enseignante au Centre d'éducation des adultes James Lyng; Jonathan Stein et Lara Belinsky, enseignants d'éducation physique à l'école Willingdon.
- La CSEM a également achevé des travaux de rénovation totalisant 5,5 millions de dollars au complexe qui abrite l'école secondaire et le centre d'éducation des adultes James Lyng, ainsi que les écoles secondaires innovatrices Focus et Outreach. Outre la réfection de la toiture, des puits de lumière, des luminaires et des serpentins de chauffage, toutes les portes des cages d'escalier de même que celles des vestibules ont été réparées ou rénovées. Dans ce dernier cas, des portes isolées ont été installées, et plus encore. La direction de l'école secondaire se réjouit des améliorations notables apportées à l'auditorium, notamment l'installation de 129 nouveaux sièges munis d'une planchette pour y déposer une tablette ou un ordinateur portable, les 8 sièges mobiles destinés aux personnes en fauteuil roulant, un nouveau revêtement de sol et les murs fraîchement peints. M. Katalifos a remercié le Service des ressources matérielles pour les grands efforts déployés dans la réalisation de ce projet d'envergure.
- Pour la première fois en quatre ans, en raison de la pandémie de COVID-19, la traditionnelle réception en l'honneur du personnel cumulant 25 ans de service a eu lieu le 9 mai à la salle Le Crystal. Au total, 136 employés - dont des enseignantes et des enseignants, des administratrices et des administrateurs ainsi que des membres du personnel de soutien - ont été honorés pour ce quart de siècle au service de la CSEM.
- L'école primaire Cedarcrest a organisé son deuxième gala annuel de collecte de fonds *Comedy Fundraiser* le 12 mai à l'Académie Lauren Hill, amassant plus de 17 000 \$ pour des projets spéciaux. Félicitations à la direction et au personnel de l'école ainsi qu'à la communauté scolaire.
- Les élèves de l'école primaire Dante ont récemment eu droit à une belle surprise lorsque la psychologue scolaire Melissa Velandia leur a fait la lecture de son tout premier livre pour enfants intitulé *Mister Grum Learns to Chill: A story about learning coping skills when experiencing big emotions*. Cette activité a été organisée dans le cadre du Mois de la sensibilisation à la santé mentale, tout au long du mois de mai.
- Dans le cadre d'une initiative de la CSEM, qui met en lumière d'anciennes et d'anciens élèves, l'école secondaire Laurier Macdonald a accueilli l'ingénieur en aérospatiale et stratège Joseph DiLello. Il s'est adressé à la classe de sciences de 4<sup>e</sup> secondaire, relatant son expérience à l'école et sa carrière de plus de 25 ans chez Pratt & Whitney Canada. La visite a été coordonnée par le commissaire local de la CSEM, M. Mario Pietrangelo, et le directeur adjoint de l'école, M. Ivan Spilak. Nous vous invitons à lire l'intégral du communiqué sur le site Web de la CSEM.
- Le 10 mai dernier, la cafétéria du Centre d'éducation des adultes Saint-Laurent fourmillait d'activité à l'occasion de la Foire annuelle des carrières. Cet événement annuel a rassemblé plus de 20 entreprises, centres de formation professionnelle, établissements d'enseignement et autres professionnels désireux d'embaucher des élèves ou de leur proposer leurs programmes.
- Enfin, les Olympiades québécoises des métiers et des technologies constituent le plus grand événement dédié à la formation professionnelle et technique au Québec et s'inspirent du modèle des Jeux olympiques. Les Olympiades offrent une vitrine exceptionnelle sur les métiers

spécialisés et des exemples concrets de réussite. Du 10 au 13 mai, 252 concurrents provenant de 93 centres de formation professionnelle et collèges de la province ont pris part à cette compétition. La CSEM y était bien représentée.

## 12. Rapports des comités

### 12.1 CCSAS (Comité consultatif des services de l'adaptation scolaire)

Point présenté par la commissaire parent, M<sup>me</sup> Rosemarie Federico :

- La prochaine réunion aura lieu le 29 mai 2023.

### 12.2 Comité consultatif de transport et sécurité

Point présenté par le président du comité, M. Pietro Mercuri :

- Aucune réunion n'a eu lieu depuis le dernier rapport.

### 12.3 CPCSEM (Comité de parents de la Commission scolaire English-Montréal)

Point présenté par le commissaire parent, M. Daniel Tatone :

- La conférence des parents aura lieu le dimanche 28 mai. Cet événement d'une demi-journée comportant une allocution principale présentée par deux invités sera suivi d'une série de dîners-causeries échelonnés sur une semaine. La qualité du contenu provenant de la CSEM et des ressources externes a été excellente. Bowser et Blue se produiront pendant l'entracte. Ce sera un grand événement et tous sont invités à y participer!
- Le comité de parents s'est penché sur la question de la santé mentale chez nos élèves, qui suscite de plus en plus d'inquiétudes. Les membres ont discuté de ce que l'administration et les écoles peuvent faire pour mieux aborder cette question. À titre d'exemple, il a été suggéré que la commission scolaire publie implicitement des ressources en santé mentale sur Google Classroom.
- La proposition visant à élargir le programme scolaire de l'école Mile End pour y inclure la 3<sup>e</sup> secondaire a été acceptée à l'unanimité par le comité de parents, avec la recommandation que les sections entre Coronation et le Programme Mile End soient bien entretenues et que des mesures de sécurité adéquates pour délimiter les deux écoles soient mises en place.

Point présenté par le commissaire parent, M. Tony Speranza :

- Le comité de parents a accepté le plan triennal de répartition et de destination des immeubles avec les recommandations suivantes :
  - Que la CSEM continue de trouver une utilité aux biens immeubles excédentaires au profit des communautés, comme le projet très populaire de la Maison de l'autisme;
  - Que les prévisions quant aux effectifs des différentes écoles ne soient pas publiées dans les documents, le comité de parents craignant que certains bâtiments de la CSEM ne soient ciblés par les centres de services.
- L'organigramme administratif révisé de la CSEM a été approuvé.

Point présenté par la commissaire parent, M<sup>me</sup> Maria Corsi :

- Des discussions ont eu lieu concernant les uniformes scolaires, en particulier en ce qui a trait à la connaissance ou la méconnaissance de la loi qui stipule que les écoles ne peuvent pas imposer de fournisseur spécifique pour les uniformes. De plus, lorsque les parents souhaitent acheter des uniformes auprès d'autres fournisseurs, les écoles doivent fournir une copie numérique du logo ou de l'écusson de l'école. Cette politique ou directive ne semble pas être bien connue. C'est pourquoi le comité de parents souhaite que l'administration s'assure que toutes les écoles en sont bien au fait. Il a également été décidé qu'aucun élève ne fera l'objet d'une retenue en raison d'un manquement au code vestimentaire.
- Le comité de parents a été informé du nouveau projet de loi 23 concernant la nomination des directeurs généraux par le ministre et le pouvoir de bloquer toute décision prise par le conseil des commissaires. Ce projet de loi soulève des préoccupations au sein du comité de parents et de l'ACPA.

#### 12.4 Comité de gouvernance et de déontologie

Point présenté par le président du comité, M. Julien Feldman :

- Aucune réunion n'a eu lieu depuis le dernier rapport.

#### 12.5 Comité de vérification

Point présenté par le vice-président du comité, M. Tony Speranza :

- Aucune réunion n'a eu lieu depuis le dernier rapport.

#### 12.6 Comité des ressources humaines

Point présenté par le président du comité, M. Mario Benvolante :

- Aucune réunion n'a eu lieu depuis le dernier rapport.

#### 12.7 CGTSIM (Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal)

Point présenté par le vice-président et membre substitut du comité, M. Agostino Cannavino :

- Les emprunts maximums à court terme ont été révisés et ont été approuvés comme étant conformes aux paramètres établis par les lignes directrices du gouvernement.
- Le budget et les projections fiscales ont également été passés en revue.
- L'excédent prévu à la fin de l'exercice fiscal sera d'environ 2,1 millions de dollars. Ses membres verront donc leur allocation respective bonifiée.
- Compte tenu des récentes augmentations des évaluations foncières, le taux de référence prévu pour la taxe scolaire devrait rester le même à la fin de l'année. Le Comité en saura plus une fois que le gouvernement aura fixé le taux de référence.
- Le Comité a procédé à l'évaluation de ses besoins en personnel, comme c'est le cas tous les ans. Cette année, les effectifs ont été ramenés de 45 à 38,7. Cette réduction de 6,3 % est attribuable à l'introduction de gains d'efficacité et à l'élimination de tâches redondantes.
- Le Comité a également demandé à un expert informatique externe d'analyser la sécurité et l'infrastructure informatique en vue de minimiser le piratage externe et les attaques de logiciels rançonneurs.
- La CSEM a organisé une cérémonie pour remettre aux lauréats des bourses d'études de 500 \$ en récompense de leur persévérance scolaire, offertes par le Comité à l'occasion de son 50<sup>e</sup> anniversaire. Félicitations à tous les lauréats!

#### 12.8 EMSAC (English Montreal Student Advisory Committee)

Point présenté par l'observateur, M. Joseph Lalla :

- La dernière rencontre de l'EMSAC s'est tenue au centre administratif de la CSEM le 15 mai.
- Une brève discussion a eu lieu sur la manière dont les écoles peuvent adopter une approche plus écologique. À titre d'exemples, les cafétérias des écoles ont renoncé désormais aux plastiques à usage unique et certaines pratiquent le compostage en recourant aux services municipaux ou à leurs propres espaces de jardinage.
- Une discussion a porté sur la question de savoir si certains livres devraient être modifiés pour refléter l'époque actuelle, comme l'ont annoncé les éditeurs de *Roadl Dahl*. De même, certains textes ont été récemment interdits aux États-Unis en raison de leur contenu jugé « inapproprié », comme la version graphique de *Anne Frank's Journal* (Le Journal d'Anne Frank). La majorité des membres de l'EMSAC estime qu'il est préférable de ne pas modifier les textes, mais bien d'enseigner les raisons pour lesquelles ils sont devenus inappropriés. En outre, plutôt que de réécrire des textes écrits à une époque où les normes étaient différentes, il est préférable d'utiliser

	<p>la littérature contemporaine dans la mesure du possible. Par exemple, <i>To Kill a Mockingbird</i> (Ne tirez pas sur l'oiseau moqueur) pourrait être remplacé par <i>The Hate you Give</i> (La haine qu'on donne).</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Enfin, les conseillers ont conclu la réunion en remerciant les membres de l'EMSAC pour leur présence et leur participation mensuelles. Cette année encore, les discussions, les réflexions et les recommandations ont été nombreuses. Les membres de l'EMSAC ont tous reçu un certificat de reconnaissance ainsi qu'un livre sur le leadership. Les membres finissants recevront une bourse lors de la cérémonie de remise des diplômes.</li> </ul>
	<p>Le président décrète une pause de 5 minutes à 20 h 54.</p> <p>La séance reprend à 21 h 13.</p>
13.	<p><u>Rapport des commissaires</u></p> <p>Point présenté par le commissaire, M. Mario Pietrangelo :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Des élèves des écoles Honoré-Mercier et Pierre de Coubertin ont pris part à l'Expo-sciences Hydro-Québec et se sont qualifiés en vue de la finale régionale de Montréal 2023. Au total, 8 projets soumis par les élèves des deux écoles ont remporté des prix, à savoir des médailles d'or, des médailles de bronze, des prix en argent, etc.</li> <li>Les élèves de 6<sup>e</sup> année de l'école Pierre de Coubertin ont invité leurs familles à la foire annuelle des jeux vidéo de la 6<sup>e</sup> année. Les élèves ont travaillé d'arrache-pied pour créer des jeux vidéo et ont maintenant l'occasion de les présenter. Cet événement aura lieu le 24 mai entre 18 h 30 et 19 h 30 dans le gymnase.</li> <li>Un grand merci à tous les élèves, enseignants et parents qui ont participé à la course Halo le 10 mai.</li> </ul> <p>Point présenté par la commissaire, M<sup>me</sup> Ellie Israel :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>M<sup>me</sup> Israel a félicité M. Daniel Smajovits pour son idée d'organiser un événement en lien avec le couronnement à l'école Coronation. Avec le concours de la directrice, M<sup>me</sup> Rania Delis, ils ont expliqué aux élèves que le bâtiment qui abrite leur école avait été rebaptisé École Coronation en 1953 pour célébrer le couronnement de la reine Élisabeth II. M<sup>me</sup> Israel a assisté à la confection, par les élèves, de couronnes en papier violet avec de la laine duveteuse jaune pour représenter l'or. Tous ensemble, ils ont réalisé des armoiries. Le porte-parole de la CSEM, M. Cohen, a veillé à ce que les médias soient présents pour immortaliser ce moment. Des caméramans et des journalistes étaient sur place, réalisant des entrevues avec les enseignants et les élèves. Ce fut une expérience formidable à laquelle M<sup>me</sup> Israel était heureuse d'assister.</li> </ul> <p>Point présenté par le commissaire, M. Joseph Lalla :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Cette année, les élèves de 6<sup>e</sup> année de l'école Edinburgh ont entrepris un projet immersif d'aménagement environnemental avec Fusion Jeunesse qui aboutira à l'inauguration d'une salle de classe en plein air. Ils sont très fiers de contribuer à un projet, en guise d'héritage à leur école et aux futures générations d'élèves à Edinburgh. Une fois par semaine depuis le début de l'année, ils ont participé à chacune des étapes du processus. Ils ont touché à tout, qu'il s'agisse de sonder les élèves, réaliser une analyse environnementale, concevoir le plan du projet, et ils sont maintenant en pleine phase de construction. En reconnaissance du travail accompli, Edinburgh s'est vu décerner un prix d'excellence et la mention « Coup de cœur du jury », tout particulièrement pour les efforts déployés en vue d'engager une consultation significative avec la communauté.</li> <li>À l'occasion de la Journée de la reconnaissance du personnel enseignant de la Commission scolaire English-Montréal, quatre enseignants se sont vu remettre des prix spéciaux de la part du groupe de restaurants Petros Taverna, ainsi que des certificats, le lundi 1<sup>er</sup> mai, à l'école James Lyng. La chaîne de télévision CityNews Montreal, cocommanditaire de l'événement, a également réalisé un segment mettant en vedette les lauréats. Deux des enseignants proviennent de l'école</li> </ul>



Willingdon. Lara Belinsky y enseigne depuis 2006, après avoir travaillé aux écoles Général Vanier ainsi qu'à l'étranger, plus précisément à Istanbul en Turquie, avant son arrivée à Willingdon il y a 10 ans. Pour sa part, Jonathan Stein est enseignant d'éducation physique et à la santé depuis 17 ans, dont les sept dernières années à Willingdon.

- La performance de David Hernandez, élève de 4<sup>e</sup> secondaire de l'Académie Royal West, au concours de mathématiques Cayley de l'Université de Waterloo lui a valu une invitation à un camp de mathématiques d'élite à l'Université d'Ottawa cet été.
- Depuis novembre 2022, un groupe composé d'élèves de la 1<sup>re</sup> à la 3<sup>e</sup> secondaire de l'Académie Royal West se réunit chaque semaine dans le cadre du programme *Global Issues Problem Solving (GIPS)* de l'ECA. Ce programme permet aux élèves de réfléchir de manière créative et d'explorer de manière collaborative un sujet choisi parmi une gamme de thèmes mondiaux contemporains. L'équipe de 3<sup>e</sup> secondaire de l'Académie Royal West s'est qualifiée pour la conférence internationale qui se tiendra en juin à l'université du Massachusetts Amherst.
- L'orchestre symphonique de l'Académie Royal West s'est rendu à Toronto en avril. Les élèves se sont produits au Centre des sciences de l'Ontario, ont reçu des conseils d'un professeur de l'Université de Toronto et ont assisté à une représentation de l'Orchestre symphonique de Toronto. Ils ont également profité des nombreuses attractions touristiques de la ville.
- Félicitations aux équipes de débat senior et junior de l'Académie Royal West qui se sont qualifiées pour les championnats nationaux de Calgary et de Toronto.

Point présenté par le commissaire, M. Tony Speranza :

- Le 13 mai, M. Speranza a assisté au concert de la chorale de la CSEM et a félicité tout particulièrement la chef d'orchestre Patricia Abbott, la chef d'orchestre associée Marie-Ève Arseneau et, bien entendu, les élèves et le comité de parents. M. Speranza a beaucoup apprécié l'événement et est impatient d'assister au concert de décembre.

Point présenté par la commissaire, M<sup>me</sup> Maria Corsi :

- Un groupe composé de quatre élèves de 6<sup>e</sup> année de l'école primaire Pierre de Coubertin a remporté la première place, la seule école primaire au Canada, dans le cadre du concours de résolution de problèmes liés aux enjeux mondiaux et s'est ainsi assuré d'une participation au concours à l'Université du Massachusetts. Nous sommes impatients de leur rendre hommage, ainsi qu'aux élèves de l'Académie Royal West, pour leurs belles réalisations lors de la réunion du conseil en juin.

14. Décision du commissaire à l'éthique – Dossier 4186-6

**ATTENDU QUE** M<sup>e</sup> Vincent Guida, commissaire à l'éthique de la Commission scolaire English-Montréal (CSEM), a rendu une décision le 30 avril 2023 concernant le dossier de plainte du plaignant contre les membres du conseil des commissaires de la CSEM (ci-après les « commissaires défendeurs ») en date du 4 janvier 2023, dossier 4186-6;

**ATTENDU QUE** le mandat du commissaire à l'éthique consiste à appliquer le Code d'éthique et de déontologie des membres du conseil des commissaires de la CSEM (ci-après le « Code d'éthique ») et à prévoir des sanctions conformément à la *Loi sur l'instruction publique*;

**ATTENDU QUE** le commissaire à l'éthique a jugé que la plainte susmentionnée n'était pas fondée et que les commissaires défendeurs n'ont commis aucune des infractions au Code d'éthique et à la *Loi sur l'instruction publique* alléguées par le plaignant;

**ATTENDU QUE** tous les commissaires défendeurs ont agi de bonne foi dans l'exercice de leurs fonctions en ce qui concerne la plainte reçue;

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 8.8.7 du Code d'éthique applicable, la décision rendue est publique et consignée au procès-verbal du conseil des commissaires;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR PIETRO MERCURI ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE la commission scolaire prenne acte de la décision rendue le 30 avril 2023 par M<sup>e</sup> Vincent Guida, commissaire à l'éthique, dans la cause du demandeur contre les membres du conseil des commissaires de la CSEM, dossier 4186-6, et la dépose.

Vote : 14-0-0. Motion adoptée.

Résolution n° 23-05-23-14

15. Points suite à la consultation

15.1 Processus d'élaboration du budget pour 2023-2024

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 193.3 de la *Loi sur l'instruction publique*, le comité de répartition des ressources doit mettre en place un processus de consultation en vue d'établir les objectifs et les principes de la répartition annuelle des revenus conformément à l'article 275;

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 193.5 de la *Loi sur l'instruction publique*, la commission scolaire peut confier les fonctions du comité de répartition des ressources prévues par la présente loi au comité consultatif de gestion, ci-après désigné comme le comité consultatif de gestion centrale/comité de répartition des ressources (CCGC/CRR);

**ATTENDU QUE** l'article 275 de la *Loi sur l'instruction publique* stipule que la commission scolaire établit les objectifs et les principes de la répartition de ses revenus, en tenant compte des recommandations du CCGC/CRR;

**ATTENDU QU'**en vertu des articles 275 et 193.3 de la *Loi sur l'instruction publique*, un document sur le processus d'élaboration du budget pour 2023-2024 a été créé;

**ATTENDU QUE** le conseil des commissaires, lors de sa réunion du 24 janvier 2023, a résolu, en vertu de la résolution n° 23-01-24-17, que le document sur le processus d'élaboration du budget pour 2023-2024 soit approuvé et acheminé aux conseils d'établissement des écoles et des centres ainsi qu'au comité de parents de la CSEM (CPCSEM), aux fins de consultation;

**ATTENDU QU'**il est de plus résolu que le document sur le processus d'élaboration du budget pour 2023-2024 soit transmis au CCSAS et à l'EMSAC, pour commentaires;

**ATTENDU QUE** les conseils d'établissement des écoles et des centres et le CPCSEM ont soumis des recommandations en lien avec les priorités budgétaires ainsi que des commentaires sur les principes directeurs, les critères et les orientations connexes;

**ATTENDU QUE** le CCSAS et l'EMSAC ont fourni des suggestions quant aux priorités budgétaires et des commentaires sur les principes directeurs, les critères et les orientations connexes;

**ATTENDU QUE** le processus d'élaboration du budget pour 2023-2024 a pris en compte les recommandations formulées ci-dessus;

**ATTENDU QUE** le comité consultatif de gestion centrale/comité de répartition des ressources et la Table de gestion ont examiné et approuvé le présent document;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR MARIO PIETRANGELO ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, TEL QUE RECOMMANDÉ PAR LE COMITÉ CONSULTATIF DE GESTION CENTRALE/COMITÉ DE RÉPARTITION DES RESSOURCES, QUE le document sur le processus d'élaboration du budget pour 2023-2024 soit approuvé, tel qu'il est énoncé dans la documentation soumise à la réunion.

Vote : 14-0-0. Motion adoptée.

Résolution n° 23-05-23-15.1

## 15.2 Organigramme administratif révisé de la CSEM 2023-2024

**ATTENDU QUE** le conseil des commissaires a approuvé, pour consultation, le projet de révision de l'organigramme administratif de la CSEM pour 2023-2024;

**ATTENDU QUE** l'Association of English Montreal Board Administrators (AEMBA), l'Association québécoise des cadres scolaires – Section CSEM (AQCS), l'Association des cadres scolaires de Montréal (ACSM), le comité consultatif de gestion centrale/comité de répartition des ressources (CCGC-CRR) et le comité de parents de la Commission scolaire English-Montréal (CPCSEM) ont été consultés sur le projet de révision de l'organigramme administratif de la CSEM et invités à soumettre leurs points de vue par écrit;

**ATTENDU QUE** les réponses à la consultation figurent parmi la documentation soumise;

**ATTENDU QUE** le projet de proposition de révision de l'organigramme administratif de la CSEM a été corrigé afin de refléter le titre exact du poste de conseiller en gestion de personnel au sein des Ressources humaines;

**ATTENDU QUE** les groupes consultés ont été informés de la correction;

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR PIETRO MERCURI ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE** le projet d'organigramme administratif révisé de la CSEM pour 2023-2024 soit approuvé.

Vote : 14-0-0. Motion adoptée.

Résolution n° 23-05-23-15.2

16.

## Recommandations du comité de gouvernance et de déontologie

### 16.1 Mandat des commissaires à l'éthique

**ATTENDU QUE** le conseil des commissaires a nommé des commissaires à l'éthique, conformément à la résolution n° 19-05-22-11.1;

**ATTENDU QUE** le mandat des commissaires à l'éthique est renouvelable et déterminé par le conseil des commissaires, sur recommandation du comité de gouvernance et de déontologie, conformément à la section 8.2.1 du Règlement n° 3 de la CSEM – Code d'éthique et de déontologie des membres du conseil des commissaires;

**ATTENDU QUE** le comité de gouvernance et de déontologie s'est réuni le 29 mars 2023 et a formulé une recommandation afin de confirmer le mandat des commissaires à l'éthique pour une période de trois (3) ans, assortie d'une (1) année d'option jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet 2026;

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JOSEPH LALLA ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, TEL QUE RECOMMANDÉ PAR LE COMITÉ DE GOUVERNANCE ET DE DÉONTOLOGIE, QUE** les mandats des commissaires à l'éthique, soit M<sup>c</sup> Anthony Battah, M<sup>c</sup> Vincent Guida, M<sup>c</sup> Frédéric Henri et M<sup>c</sup> Michèle Meleras soient confirmés pour une période de trois (3) ans, assortie d'une (1) année d'option, en vue d'appliquer le Code d'éthique et de déontologie des membres du conseil des commissaires et la *Loi sur l'instruction publique*, avec toutes les adaptations nécessaires, le tout à compter du 23 mai 2023 jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet 2026.

Vote : 14-0-0. Motion adoptée.

Résolution n° 23-05-23-16.1

## 16.2 Mandat des responsables du suivi des divulgations

**ATTENDU QUE** le conseil des commissaires a adopté la Politique DG-26.1 – Politique visant à faciliter la divulgation d'actes répréhensibles, le 24 avril 2019;

**ATTENDU QUE** les membres du comité de gouvernance et de déontologie ont recommandé, lors de leur réunion tenue le 17 avril 2019, que plusieurs responsables du suivi des divulgations soient nommés afin de recevoir les plaintes en lien avec des actes répréhensibles, le tout à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2019;

**ATTENDU QUE** le 22 mai 2019, conformément à la résolution n° 19-05-22-11.2, M<sup>e</sup> Anthony Battah, M<sup>e</sup> Vincent Guida, M<sup>e</sup> Miki Harrar, M<sup>e</sup> Frédéric Henri et M<sup>e</sup> Michèle St-Onge ont été nommés responsables du suivi des divulgations par le conseil des commissaires;

**ATTENDU QUE** M<sup>e</sup> Michèle St-Onge a démissionné le 16 juillet 2021;

**ATTENDU QUE** le comité de gouvernance et de déontologie s'est réuni le 29 mars 2023 et a formulé une recommandation afin de confirmer le mandat des responsables restants du suivi des divulgations pour une période de trois (3) ans, assortie d'une (1) année d'option jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet 2026;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME ROSEMARIE FEDERICO ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, TEL QUE RECOMMANDÉ PAR LE COMITÉ DE GOUVERNANCE ET DE DÉONTOLOGIE, QUE les mandats de M<sup>e</sup> Anthony Battah, M<sup>e</sup> Vincent Guida, M<sup>e</sup> Miki Harrar et M<sup>e</sup> Frédéric Henri soient confirmés à titre de responsables du suivi des divulgations pour une période de trois (3) ans, assortie d'une (1) année d'option, afin de recevoir et de traiter les divulgations d'actes répréhensibles concernant les organismes publics, avec toutes les adaptations nécessaires, le tout à compter du 23 mai 2023 jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet 2026.

Vote : 14-0-0. Motion adoptée.

Résolution n° 23-05-23-16.2

## 17. Recommandation du comité de planification à long terme

### 17.1 Proposition de vente de terrain – Échangeur Turcot – Lot n° 6 460 236

**ATTENDU QUE** le ministère des Transports et de la Mobilité durable, chargé des acquisitions immobilières, a contacté la Commission scolaire English-Montréal (CSEM) pour l'achat d'un terrain;

**ATTENDU QUE** ledit terrain correspond au lot 6 460 236, propriété de la CSEM, d'une superficie de 16,4 mètres carrés;

**ATTENDU QUE** le terrain est requis par le ministère des Transports et de la Mobilité durable pour le déplacement de la voie ferrée du CN dans le cadre des travaux de réfection du complexe Turcot;

**ATTENDU QUE** l'offre du ministère des Transports et de la Mobilité durable s'élève à 5 500 \$ pour l'acquisition du lot 6 460 236;

**ATTENDU QUE** le comité de planification à long terme de la CSEM s'est réuni le 16 mai 2023 et a recommandé que la CSEM vende le lot 6 460 236 au ministère des Transports et de la Mobilité durable moyennant la somme de 5 500 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR PIETRO MERCURI ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, TEL QUE RECOMMANDÉ PAR LE COMITÉ DE PLANIFICATION À LONG TERME, QUE la Commission procède à la vente du lot 6 460 236, propriété de la Commission scolaire English Montréal, au ministère des Transports et de la Mobilité durable moyennant la somme de 5 500 \$.

Vote : 14-0-0. Motion adoptée.

Résolution n° 23-05-23-17.1

18.	<p><u>Collectes de fonds au moyen de loteries, tombolas, bingos et tirages 50-50</u></p> <p><b>ATTENDU QUE</b> le gouvernement alloue aux écoles du financement à même les mesures pour la tenue d'activités éducatives ou culturelles spécifiques;</p> <p><b>ATTENDU QUE</b> les activités de collecte de fonds permettent aux écoles de réaliser des projets supplémentaires et d'autres activités non couvertes par le financement dans le cadre des mesures, au profit exclusif des élèves, y compris, mais sans s'y limiter, l'achat d'instruments, d'équipement à des fins récréatives, l'amélioration des cours d'école et les cérémonies de remise des diplômes;</p> <p><b>ATTENDU QUE</b> l'article 94 de la <i>Loi sur l'instruction publique</i> prévoit que les conseils d'établissement peuvent solliciter et recevoir des dons, legs, subventions et autres contributions bénévoles de toute personne ou de tout organisme public ou privé désirant soutenir financièrement les activités de l'école;</p> <p><b>ATTENDU QUE</b> la CSEM a émis une directive interdisant les collectes de fonds sous forme de loteries, de tombolas, de bingos et de tirages 50-50, de crainte que de telles collectes n'entraînent une dépendance au jeu chez les élèves d'âge mineur;</p> <p><b>ATTENDU QUE</b> les écoles qui souhaitent organiser une collecte de fonds sous forme de tombolas, de tirages 50-50, de bingos ou de loteries doivent obtenir au préalable une licence auprès de la Régie des alcools, des courses et des jeux (RACJ), sous peine de conséquences juridiques pour l'école ou la CSEM;</p> <p><b>ATTENDU QUE</b> ces types de collectes de fonds permettent d'amasser plutôt rapidement d'importantes sommes pour bon nombre d'écoles et représentent, dans bien des cas, la principale source de fonds recueillis par ces dernières;</p> <p><b>ATTENDU QUE</b> ces collectes de fonds sont organisées de manière responsable et qu'elles se déroulent généralement dans le cadre d'événements favorisant l'implication de la communauté et l'esprit de l'école, les billets étant achetés par des adultes et non par des mineurs;</p> <p><b>ATTENDU QUE</b> le CPCSEM a exprimé son désaccord avec l'interdiction par la CSEM de ces types de collectes de fonds, parce qu'elle limitera considérablement la capacité de certaines écoles d'offrir des initiatives parascolaires aux élèves, ce qui aura un impact négatif sur leur éducation;</p> <p><b>ATTENDU QUE</b> le CPCSEM estime que l'interdiction est source d'exclusion et créera des disparités au sein du réseau de la CSEM, en particulier dans les écoles qui ne peuvent pas compenser la perte substantielle de fonds par d'autres collectes moins fructueuses;</p> <p>IL EST PROPOSÉ PAR MADAME MARIA CORSI ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE les collectes de fonds sous forme de tombolas, de tirages 50-50, de bingos ou de loteries soient autorisées dans les écoles de la CSEM, à condition qu'elles soient organisées de manière responsable dans le respect des lignes directrices fournies par la CSEM et conformément à toutes les lois applicables et exigences de la Régie des alcools, des courses et des jeux (RACJ).</p> <p>Vote : 14-0-0. Motion adoptée.</p> <p style="text-align: right;"><u>Résolution n° 23-05-23-18</u></p>
19.	<p><u>Produit de la taxe scolaire pour 2023-2024</u></p> <p><b>ATTENDU QUE</b>, conformément à la <i>Loi visant l'instauration d'un taux unique de taxation scolaire</i>, SQ 2019, c5, la Commission scolaire English-Montréal (CSEM) doit faire parvenir au Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal (CGTSIM), par résolution de son conseil des commissaires, une demande afin que le montant pour le financement de besoins locaux lui soit versé;</p> <p>IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR MARIO PIETRANGELO ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE la Commission scolaire English Montréal demande au Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal (CGTSIM) de verser à la CSEM le produit maximal de la taxe scolaire pour le financement de besoins locaux au cours de l'exercice financier 2023-2024.</p>

	<p>IL EST DE PLUS RÉSOLU QU'une copie de la présente résolution soit acheminée au CGTSIM.</p> <p>Vote : 14-0-0. Motion adoptée.</p> <p style="text-align: right;"><u>Résolution n° 23-05-23-19</u></p>
20.	<p><u>Nominations administratives dans les écoles et les centres 2023-2024 – Ronde 3</u></p> <p>Ce point a été présenté par le directeur général, M. Nicholas Katalifos, à titre d'information. Le directeur général a nommé deux directrices adjointes : M<sup>me</sup> Laura Fundaro à l'école Gardenview et M<sup>me</sup> Isabelle Gagnier au Centre de santé et d'études commerciales Shadd.</p>
21.	<p><u>Confirmations en poste – Administrateurs au centre administratif</u></p> <p>Ce point a été présenté par le directeur général, M. Nicholas Katalifos, à titre d'information. Le directeur général a confirmé M<sup>me</sup> Gail Callender dans son poste de directrice adjointe des Services aux élèves.</p>
22.	<p><u>Rapport de la réunion du comité exécutif tenue le 25 avril 2023</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Octroi de contrat de construction – P-2027 – École Cedarcrest – Projet de réfection majeur</li> <li>- Octroi de contrat de service – P-2209 – Sélection d'un cabinet d'architectes pour l'école Mountainview – Projet de rénovations générales</li> <li>- Octroi de contrat de service – PS23-0306 – Renouvellement du programme d'aide aux employés et à la famille de la CSEM</li> <li>- CGTSIM – Système d'achats coopératif pour les appels d'offres du 1<sup>er</sup> mars 2024 au 30 novembre 2025</li> <li>- Demande de participation à l'appel d'offres 2023-8111-50 du Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) – Biens et services de mobilité cellulaire</li> <li>- Demande de participation à l'appel d'offres 2023-7551-01 du Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) – Berlingots lait-école</li> </ul>
23.	<p><u>Correspondance</u></p> <p><u>23.1 Calendrier et lieu des séances du Comité de gestion de l'année 2023-2024</u></p> <p>Ce point est présenté à titre d'information.</p>
24.	<p><u>Sujets divers</u></p> <p>Aucun</p>
25.	<p><u>Clôture de la réunion</u></p> <p>IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR AGOSTINO CANNAVINO ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE la séance soit levée à 21 h 33.</p> <p>Vote : 14-0-0. Motion adoptée. (M. J. Kromida absent lors du vote)</p> <p style="text-align: right;"><u>Résolution n° 23-05-23-25</u></p>
	<p>Signé à Montréal, _____</p> <p>_____</p> <p>M<sup>c</sup> Joe Ortona, président</p> <p style="text-align: right;">_____</p> <p style="text-align: right;">M<sup>c</sup> Nathalie Lauzière, secrétaire générale</p>